

N°81.2025 - ARRETE MUNICIPAL
FERMETURE PARKING Place du Général de Gaulle
(parking de la poste)

Le Maire de la Commune de PREIGNAC ;

Vu le code de la Route

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-2, L2213-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application ;

Considérant la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST qui effectue les travaux d'aménagement du parking de la Place du Général de Gaulle dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg ;

Considérant qu'avec les travaux l'entreprise aura besoin de stationner les véhicules de chantier et tout le matériel nécessaire aux travaux et d'occuper entièrement la place ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire au stationnement et à la circulation le parking de la Place du Général de Gaulle pour que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et de délimiter un périmètre de sécurité

ARRETE

Article 1 Du **11/08/2025** au **19/09/2025**, suivant l'avancée des travaux, le parking Place du Général de Gaulle sera fermé à la circulation et au stationnement. Les usagers du parking pourront stationner leur véhicule Place de la Mairie, parking de la salle des Fêtes.

Article 2 : la mise en place des barrières de sécurité et la signalétique du chantier seront à la charge de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la Commune et aux extrémités du parking par l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

Article 5 :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Podensac
- Entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST ZI JEAN BLANC 33210 TOULENNE
- Sud Gironde Mobilités 5 Rue Marcel Paul 33210 LANGON

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa publication
le 05/08/2025.
Le Maire,
Thomas FILLIATRE

Fait à PREIGNAC, le 05/08/2025

Le Maire,



Thomas FILLIATRE